

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W19-489535

ND: 29083



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 30 HV Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : BAYADI Mustapha

Date de naissance :

Adresse : Rue Jules gres cité clinique n° 60818

Tél. : 0676099797

Total des frais engagés : 10000 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. SEBTI Fayçal
2, Rue Ahmed El Mejjati Maârif
Casablanca

Tél: 05 22 25 28 82 - 06 61 96 19 96

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Colopathie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27/03/90	V	100	200 DT	INP : Dr. SEBTI Fayçal 2, Rue Ahmed El Majjati Maâ Casablanca 27/03/90

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE Route d'El Jadida KM 18 Ouled Zouaz CASA Tel: 05 26 01 11 02 05 55 49 73	27/03/20	130000 80.1.1

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES							
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.							
Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.							
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP :	<input type="text"/>		
				COEFFICIENT DES TRAVAUX	<input type="text"/>		
				MONTANTS DES SOINS	<input type="text"/>		
				DEBUT D'EXECUTION	<input type="text"/>		
				FIN D'EXECUTION	<input type="text"/>		
	O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE					
		H 25533412 21433552 00000000 00000000 D 00000000 00000000 35533411 11433553 B				COEFFICIENT DES TRAVAUX	<input type="text"/>
		(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				MONTANTS DES SOINS	<input type="text"/>
						DATE DU DEVIS	<input type="text"/>
						DATE DE L'EXECUTION	<input type="text"/>
		VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS					
		VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION					

Docteur SEBTI Fayçal

الدكتور فيصل السبتي

Expert Près les Tribunaux
Médecin Attaché au Service
de Gastro - Enterologie
(Hôpital Averoès)
Médecine Générale

2, Rue Ahmed El Mejjati (Ex des Alpes. Maârif)
CASABLANCA
Tél. : C. : 0522.25.28.82
GSM : 0661 96 19 96

خبير محلق لدى المحاكم
طبيب ملحق بقسم أمراض الجهاز الهضمي
بمستشفى ابن رشد
الطب العام

2، زنقة أحمد المجاطي (الألب سابقا)
الدار البيضاء
الهاتف : ع 0522.25.28.82
المحمول : 0661 96 19 96

Casablanca, le 27/03/2020

BAYADA RKİ a

57.70 x 3

SV

11 BERELIX 1 sach cont 13g

~~PHARMACIE FASSI~~

PHARMACIE FASSI
Rue Ahmed El Mejjati KM 18
Ouled Azzouz CASA
Tél: 05 22 25 28 82

24 VOGALENE 1c u - 5 cvl

45,00

SV

31 NOSPA + 1c multidi 3B

~~PHARMACIE FASSI~~

Tél: 05 22 25 28 82

830,80 COVERSYL 5 1clust 6B

~~PHARMACIE FASSI~~

Tél: 05 22 25 28 82

NE 5.95 x 4

SV

Dr. SEBTI Fayçal

2, Rue Ahmed El Mejjati Maârif

Casablanca

Tél: 05 22 25 28 82 - 06 61 96 19 96

801,7

BEDELIX 3G
SACHETS B30
P.P.V : 570H70
LOT : 9MA0235
PER. 03 2024



BEDELIX 3G
SACHETS B30
P.P.V : 570H70
LOT : 9MA0235
PER. 08 2024



BEDELIX 3G
SACHETS B30
P.P.V : 570H70
LOT : 9MA0235
PER. 08 2024



NO-SPA FORTE 80MG
CP B20
P.P.V : 450H00
LOT : 9MA0235
PER. 05 2022



145,90

145,90

145,90

145,90

Docteur SEBTI Fayçal

Expert Près les Tribunaux
Médecin Attaché au Service
de Gastro - Enterologie
(Hôpital Averoès)
Médecine Générale

2, Rue Ahmed El Mejjati (Ex des Alpes. Maârif)
CASABLANCA
Tél. : C. : 0522.25.28.82
GSM : 0661 96 19 96

الدكتور فيصل السبتي

خبير محلق لدى المحاكم
طبيب ملحق بقسم أمراض الجهاز الهضمي
بمستشفى ابن رشد
الطب العام

2، زنقة أحمد المجاطي (الألف سابقا)
الدار البيضاء
الهاتف : ع 0522.25.28.82 :
المحمول 0661 96 19 96

Casablanca, le 27/03/2020

BAYADI Rki'a

ECHOGRAPHIE abdominale

Fréq : Védoostroctus lusque
bien régulier

VB : aéthorique

RD et RG nuls

Crâne : Echo. abn. nul

Dr. SEBTI Fayçal
2, Rue Ahmed El Mejjati Maârif
Casablanca
Tél: 05 22 25 28 82 - 06 61 96 19 96

DR SEBTI FAYCAL
2 RUE DES ALPES

< ID: -

27.03.20

23:42:27

DE 0.0CM



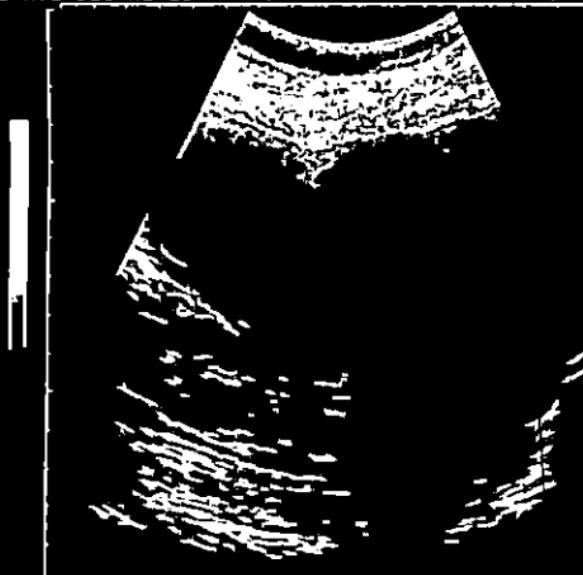
F3.75 - G 78

TT 5

DR SEBTI FAYCAL
2 RUE DES ALPES

<ID: ->

27.03.20
23:42:50
DE 0.0CM



F3.75 → G 78

TT 5

DR SEBTI FAYCAL
2 RUE DES ALPES

< ID: _

27.03.20

23:42:01

DE 0.0CM



F3.75 - C 78

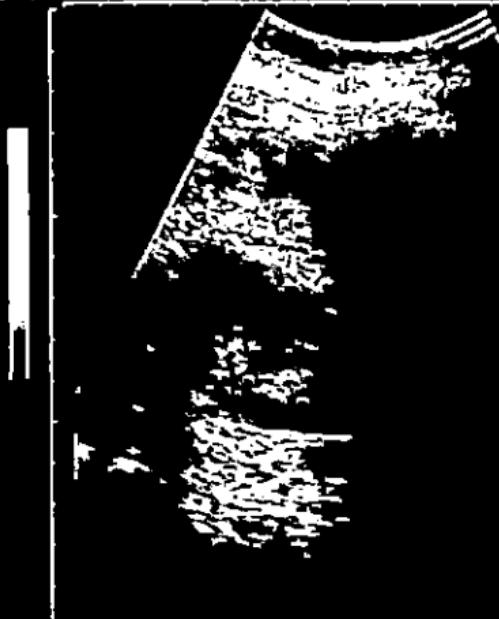
TT 5

DR SEBTI FAYCAL
2 RUE DES ALPES

< ID: _

›

27.03.20
23:43:19
DE 0.0CM



F3.75 - G 78

TT 5